



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Mardi 7 novembre à Bruxelles

Les ministres se réuniront à 8 h 30 avec leurs homologues de l'**AELE** (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). La discussion portera principalement sur les moyens de rendre la croissance économique inclusive.

Les ministres se réuniront ensuite à 9 h 30, pour un petit-déjeuner de travail, pour examiner la **situation économique**. Ils discuteront en outre d'un réexamen par la Commission du **mécanisme de surveillance unique** du secteur bancaire de l'UE et du candidat commun de l'UE au poste de secrétaire général de l'**Organisation mondiale des douanes**. La session du Conseil devrait commencer à 10 h 30.

~ ~ ~

Le Conseil sera invité à approuver des propositions visant à réformer les règles en matière de TVA, de façon à mieux soutenir le **commerce électronique** et les entreprises en ligne.

Le Conseil examinera des propositions visant à renforcer la **surveillance financière** et à encourager l'intégration des marchés des capitaux.

La Cour des comptes présentera son rapport annuel sur la gestion du **budget de l'UE**, sur la base duquel la décharge du budget pour l'exercice 2016 sera arrêtée. Parmi les autres points à l'ordre du jour figurent les **statistiques** de l'UE et les réunions d'automne **du G20 et du FMI**.

~ ~ ~

Les travaux débiteront le lundi 6 novembre à 11 h 30 par une réunion avec les **partenaires sociaux** et seront axés sur les perspectives macroéconomiques et le développement de l'Union économique et monétaire de l'UE. Des représentants des institutions de l'UE et de la présidence rencontreront une délégation d'employeurs, de syndicats, d'entreprises publiques et de PME au niveau européen.

Le lundi 6 novembre à 14 heures, les ministres de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie signeront un protocole d'accord relatif à la création d'un **marché des capitaux panbalte**. Cette initiative vise à attirer des investissements en combinant les forces des trois pays baltes.

L'**Eurogroupe** se réunira le lundi 6 novembre à partir de 15 heures. Il discutera des aspects de l'union bancaire de l'UE liés à la zone euro et de l'investissement public dans le capital humain. L'Eurogroupe se réunira ensuite dans une "configuration ouverte" (à 27 États membres) afin de préparer le sommet de la zone euro de décembre. Il discutera de l'achèvement de l'union bancaire et de la gouvernance budgétaire dans la zone euro.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (lundi soir);
- à l'issue de la session du Conseil (mardi, à l'heure du déjeuner).

[Principaux points de l'ordre du jour de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

TVA pour le commerce électronique

Le Conseil sera invité à approuver une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA, de façon à mieux soutenir le commerce électronique et les entreprises en ligne.

Les États membres soutiennent largement le paquet de projets (une directive et deux règlements). Toutefois, certains ont demandé la poursuite des travaux techniques et plusieurs ont émis des réserves.

Les propositions visent à simplifier l'achat et la vente de biens et services en ligne. Elles s'inscrivent dans le cadre de la stratégie pour un "marché unique numérique" de l'UE.

L'objectif est également d'améliorer la perception de la TVA sur les services numériques.

En octobre 2017, le Conseil européen a appelé à établir les priorités concernant le "marché unique numérique" et à instaurer "un système fiscal efficace et équitable, qui soit adapté à l'ère numérique".

Les propositions prévoient l'établissement d'un portail pour l'ensemble de l'UE ("guichet unique") afin de réduire les coûts engendrés par le respect des exigences en matière de TVA pour les transactions entre entreprises et consommateurs. Elles imposent le paiement de la TVA dans l'État membre du consommateur, ce qui assure une répartition plus équitable des recettes fiscales entre les États membres.

De plus, les projets font porter aux plateformes en ligne la responsabilité de la perception de la TVA pour les ventes à distance qu'elles facilitent. Bien qu'elle ne figure pas dans les propositions de la Commission, cette disposition est devenue un élément essentiel du paquet. La fraude à la TVA pour ce type de vente est estimé à 5 milliards d'euros par an. La plupart des biens importés pour la vente à distance entrent dans l'UE en exonération de TVA, ce qui induit une concurrence déloyale pour les entreprises de l'UE.

Le guichet unique soulagerait les commerçants en ligne de l'obligation de se faire identifier aux fins de la TVA dans chacun des États membres dans lesquels ils vendent des biens. D'après la Commission, de telles obligations coûtent aux entreprises environ 8 000 euros pour chaque pays de l'UE dans lequel elles réalisent des ventes; les propositions permettraient de réduire de 95 % la charge administrative pesant sur les entreprises. Dans l'ensemble, le guichet unique permettrait aux entreprises de réaliser 2,3 milliards d'euros d'économies, d'après les estimations de la Commission, et augmenterait de 7 milliards d'euros les recettes de TVA des États membres.

Les propositions prévoient deux exceptions pour les start-ups et les PME:

- en-dessous de 10 000 euros de ventes en ligne transfrontières par an, une entreprise pourrait continuer d'appliquer les règles de son pays d'origine en matière de TVA;
- en-dessous de 100 000 euros de ventes en ligne transfrontières par an, des règles simplifiées s'appliqueraient pour l'identification du pays où se trouvent les consommateurs.

Afin de prévenir la fraude à la TVA, les propositions suppriment une exonération visant les envois importés dans l'UE d'une valeur inférieure à 22 euros. Quelque 150 millions de petits envois sont ainsi importés en exonération de TVA. Le système actuel peut mener à des abus consistant à sous-évaluer la valeur des biens importés afin de bénéficier de l'exonération. Les entreprises de l'UE sont alors désavantagées, du fait qu'elles doivent appliquer la TVA, quelle que soit la valeur des biens vendus.

Bien que le paquet bénéficie d'un large soutien, plusieurs États membres ont émis des réserves sur certains aspects spécifiques, notamment:

- la date de mise en œuvre du premier ensemble de règles de simplification;
- des questions de mise en œuvre liées au fait de faire porter aux plateformes en ligne la responsabilité de la perception de la TVA pour les ventes à distance;
- le "guichet unique importations" pour les ventes à distance de biens importés, et la suppression de l'exonération de la TVA pour les importations de petits envois;
- la périodicité mensuelle des déclarations de TVA établie pour le "guichet unique importations".

Les ministres seront également invités à confirmer l'accord intervenu sur des questions de coopération administrative. Cet accord suppose la suppression de deux dispositions: l'une aurait imposé aux États membres d'effectuer des enquêtes administratives dès lors qu'au moins trois autres États membres le demandent; l'autre aurait autorisé à faire payer des redevances liées à la perception de la TVA pour le compte d'autres États membres.

Un État membre doit encore achever la procédure de consultation de son parlement.

Le Conseil devra adopter le paquet à l'unanimité, après consultation du Parlement européen. (Base juridique: article 113 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.) Le Parlement devrait rendre son avis en novembre 2017.

- [Projet de paquet législatif relatif à la TVA sur le commerce électronique, octobre 2017](#)
- [Rapport sur le paquet législatif relatif à la TVA sur le commerce électronique, octobre 2017](#)

Surveillance financière - Système européen de surveillance

La Commission présentera des propositions visant à renforcer la surveillance financière et à encourager l'intégration des marchés des capitaux en Europe.

Les ministres procèderont à un échange de vues, sur la base d'une note thématique de la présidence, afin de fournir des orientations en vue des travaux techniques.

Un certain nombre d'États membres ont critiqué les propositions.

Les réformes proposées ont pour objet de renforcer la convergence en matière de réglementation et de surveillance de sorte à permettre aux marchés financiers de fonctionner plus efficacement et de mieux répondre à de nouveaux défis. L'objectif est également de poursuivre l'intégration des marchés des capitaux après que le Royaume-Uni se sera retiré de l'UE. Des modifications des relations en matière de surveillance avec les pays non-membres de l'UE permettront une meilleure gestion de tous les risques liés au secteur financier.

Le paquet de propositions modifie:

- le mandat, la gouvernance et le financement des trois autorités de surveillance financière de l'UE (Autorité bancaire européenne, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, Autorité européenne des marchés financiers);
- un certain nombre de règlements relatifs aux services financiers (concernant le capital-risque, l'entrepreneuriat social, les fonds d'investissement à long terme, les indices financiers de référence, les prospectus d'entreprise, les marchés d'instruments financiers et les activités d'assurance et de réassurance);
- la composition et l'organisation du Comité européen du risque systémique, qui surveille les risques qui pèsent sur la stabilité du système financier dans son ensemble.

L'Autorité européenne des marchés financiers serait dotée de pouvoir élargis et deviendrait le surveillant direct de certains secteurs du marché. Elle jouerait un plus grand rôle dans la coordination des enquêtes sur les abus de marché. De manière générale, les réformes apportent un appui au plan d'action de l'UE pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux d'ici la fin de 2019.

Les nouvelles modalités de gouvernance incluent la création de conseils exécutifs pour les trois autorités européennes de surveillance. Leur financement deviendrait indépendant des autorités de surveillance nationales, de manière à renforcer leur autonomie.

Si certains États membres soutiennent les réformes proposées, d'autres se montrent critiques. De leur point de vue, les propositions ne reflètent pas les résultats de la consultation publique menée par la Commission et ne sont pas suffisamment justifiées par l'analyse d'impact de cette dernière. Des préoccupations ont également été exprimées quant à la complexité des propositions et à la charge supplémentaire qui en découlera pour les acteurs du marché.

Les règlements et directives qui sont proposés doivent être adoptés par le Conseil à la majorité qualifiée, en accord avec le Parlement européen. (Base juridique: article 53, paragraphe 1, article 62 et article 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

- [Note thématique sur l'examen du système européen de surveillance financière, novembre 2017](#)
- [Proposition de règlement relatif aux autorités européennes de surveillance, 2017](#)
- [Proposition de directive concernant les marchés d'instruments financiers et l'assurance, 2017](#)
- [Proposition de règlement relatif au Comité européen du risque systémique, 2017](#)

Réunions du G20 et du FMI

La présidence et la Commission rendront compte des réunions financières internationales qui se sont tenues à Washington D.C. du 12 au 15 octobre 2017, à savoir:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20;
- des réunions annuelles du FMI.

Dans le cadre de la réunion du G20, les participants ont débattu de l'état de l'économie mondiale, d'un pacte du G20 avec l'Afrique, des institutions financières internationales, de la réglementation financière, de questions de fiscalité et des perspectives concernant la future présidence argentine du G20. Il s'agissait de la dernière réunion ministérielle du G20 pour la présidence allemande, l'Argentine lui succédant le 1^{er} décembre 2017.

Lors d'une réunion du Comité monétaire et financier international, qui faisait partie des réunions annuelles du FMI, la présidence du Conseil de l'UE a fait une déclaration sur l'économie, les perspectives et les défis au niveau mondial.

Budget de l'UE - Rapport de la Cour des comptes

Le président de la Cour des comptes, M. Klaus-Heiner Lehne, présentera le rapport annuel de la Cour des comptes sur la gestion du budget général de l'UE.

Les ministres pourraient procéder à un échange de vues.

Le rapport, publié le 28 septembre 2017, confirme une amélioration constante concernant le niveau d'erreur estimatif pour les paiements effectués sur le budget de l'UE. Le rapport constate que le budget relatif à l'exercice 2016 contient moins d'erreurs dans tous les domaines de dépense que par le passé.

Pour 2016, en ce qui concerne les paiements, la Cour a rendu un avis plus favorable en émettant une opinion "avec réserve" pour la première fois depuis qu'elle a commencé à présenter une déclaration annuelle d'assurance en 1994. Et, comme chaque année depuis 2007, elle a émis une opinion favorable sur la fiabilité des comptes.

Sur la base de ce rapport, il sera décidé s'il convient de donner décharge sur l'exécution du budget relatif à l'exercice 2016.

Il est prévu que le Conseil présente une recommandation le 20 février 2018. Il appartiendra ensuite au Parlement européen de décider s'il peut accorder la décharge à la Commission.

L'ensemble des dépenses budgétaires de l'UE s'est élevé à 136,4 milliards d'euros en 2016, soit environ 1 % du revenu national brut de l'UE et 2 % du total des dépenses publiques dans les États membres.

Pour ce qui est des dépenses, la Cour a constaté un niveau d'erreur estimatif global de 3,1% en 2016, contre 3,8% en 2015 et 4,4% en 2014. Il ne s'agit pas d'un indicateur de fraude, d'inefficacité ou de gaspillage; il s'agit d'une estimation des paiements qui n'auraient pas dû être effectués parce que les montants versés n'ont pas été utilisés pleinement conformément à la réglementation de l'UE.

La gestion du budget de l'UE relève de la responsabilité de la Commission, parallèlement à d'autres institutions et organes de l'UE. Toutefois, pour environ deux tiers des dépenses, principalement en ce qui concerne l'agriculture et la politique de cohésion, cette responsabilité est partagée avec les États membres.

- [Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'UE relatif à l'exercice 2016](#)

Statistiques

Le Conseil examinera un train annuel de mesures de gouvernance pour les statistiques de l'UE.

Il devrait adopter des conclusions sur les avancées réalisées dans le cadre de la coopération dans le domaine des statistiques et sur les perspectives en la matière.

Le projet de conclusions aborde notamment les principales questions suivantes:

- l'assurance qualité des résultats statistiques, en particulier une révision du code de bonnes pratiques de la statistique européenne;
- les progrès liés aux obligations d'information dans le cadre de l'Union économique et monétaire de l'UE (amélioration de la couverture, disponibilité et actualité des données, achèvement des travaux méthodologiques, participation à des initiatives menées par le G20 et le FMI);
- les statistiques "structurelles", telles que celles utilisées dans le cadre de la procédure de l'UE concernant les déficits excessifs et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

Le projet de conclusions passe également en revue de nouvelles initiative liées par exemple à la diffusion de statistiques expérimentales, à la méthodologie servant de fondement aux données utilisées dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs et à l'amélioration des données concernant les indicateurs financiers de l'immobilier.

Les politiques de l'UE s'appuient sur un ensemble de statistiques qui nécessitent que des données statistiques socio-économiques de grande qualité soient fournies en temps utile. Depuis 2006, le Conseil fait le bilan des travaux une fois par an afin d'évaluer les besoins en matière de statistiques et d'améliorer les statistiques. En 2009, une initiative a été lancée en vue de moderniser le système statistique européen (SSE).

Le SSE est un partenariat entre Eurostat, qui est l'autorité statistique de l'UE, et les instituts et autorités statistiques au niveau national. Il a pour mission de fournir des statistiques fiables et comparables au niveau de l'UE.

En 2016, Eurostat et la Banque centrale européenne ont signé un protocole d'accord sur les modalités de leur collaboration en vue d'améliorer la qualité des statistiques et de veiller à ce qu'elles soient comparables.

- [Projet de conclusions du Conseil d'octobre 2017 sur les statistiques de l'UE \(13146/17\)](#)

Divers

Sous le point "Divers", le Conseil abordera les questions suivantes:

- **Services financiers:** le Conseil sera informé des travaux sur les propositions législatives en la matière;
 - [Note d'octobre 2017 sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)
- **Prêts non productifs:** la Commission décrira les effets potentiels d'une proposition relative à la restructuration et à l'insolvabilité en ce qui concerne les mesures visant à remédier aux prêts non productifs dans le secteur bancaire. Elle expliquera également les modalités d'interaction entre la proposition et d'autres axes de travail en matière d'insolvabilité.

La proposition de 2016 a pour objet de permettre aux sociétés se trouvant en difficulté financière de se restructurer à un stade précoce afin de prévenir la faillite et d'éviter les licenciements de personnel. Elle vise à veiller à ce que les entrepreneurs se voient offrir une deuxième chance après une faillite et à prévoir des procédures d'insolvabilité plus efficaces dans l'ensemble de l'UE.

- [Proposition de directive de 2016 relative à la restructuration et l'insolvabilité](#)

Sans débat, le Conseil devrait:

- modifier ses conclusions du 10 octobre 2017 sur le **changement climatique**, afin de souligner la contribution de 20,2 milliards d'euros qui a été apportée par l'UE et ses États membres en 2016 pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à faire face aux conséquences du changement climatique.
 - [Communiqué de presse sur les contributions financières de l'UE et des États membres en 2016 en faveur de la lutte contre le changement climatique](#)
 - adopter des conclusions sur le mécanisme européen de **soutien financier** des balances des paiements des États membres en difficulté;
 - [Projet de conclusions d'octobre 2017 sur le mécanisme européen de soutien des balances des paiements](#)
 - adopter des conclusions sur le développement des **systèmes informatiques douaniers**, en appelant les parties prenantes à étudier de nouvelles approches en matière de développement et d'exploitation de ces systèmes.
 - [Projet de conclusions d'octobre 2017 sur le développement des systèmes informatiques douaniers](#)
-